

Communiqué de presse à l'attention des rédactions

06/04/2006



Il y a urgence aujourd'hui à réformer la protection juridique des majeurs :

**la conférence de presse aura lieu le mardi 25 avril à 9h30,
7 rue Saint-Florentin, Paris 8è.**

Près de 700.000 personnes sont sous protection actuellement, 1.000.000 le seront dans quelques années, en raison de l'allongement de la durée de vie et de maladies telles qu'Alzheimer.

La législation qui s'applique à elles date de 1968 : elle est aujourd'hui totalement inadaptée. Une réforme s'impose, qui associe le respect de la personne, la transparence et la sécurisation des gestions, la participation et l'information des familles.

La moitié des mesures de protection est prise en charge par des associations tutélaires et des gérants de tutelle qui n'ont **pas de statut** prévus par les textes. Les mises sous protection sont prononcées par des juges des tutelles au nombre notoirement insuffisant (80 juges des tutelles temps plein pour 700.000 mesures) et aux **moyens d'enquête inexistants**.

Il est donc urgent d'instaurer un dispositif de gestion budgétaire et d'accompagnement social, doté des financements nécessaires, et d'organiser un statut et une rémunération pour les tuteurs professionnels.

Les comptes de gestion sont contrôlés par des greffiers en chef à qui cette charge a été confiée en sus de leurs tâches habituelles sans aide extérieure et sans formation particulière.

Les mesures sont gérées en application de textes inadaptés, et certaines personnes placées sous protection parce que les autres dispositifs ne peuvent plus assurer l'aide dont elles ont besoin.

Depuis plusieurs années, au-delà des clivages politiques, des constats se sont succédés soulignant l'impératif de réforme.

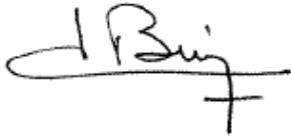
Aujourd'hui, un avant-projet de loi est finalisé. Il recueille notre adhésion et celle des autres acteurs de la protection des majeurs.

Il apparaît primordial que cette réforme soit mise en place très rapidement.

**Une conférence de presse se tiendra
mardi 25 avril 2006, de 9h30 à 11h
dans les locaux du Médiateur de la République, 7 rue Saint-Florentin, Paris 8è.**

Signataires :

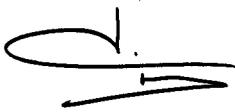
- Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République
- Anne Caron Deglise, Association Nationale des Juges d'Instance



Hubert BRIN
Président de l'UNAF



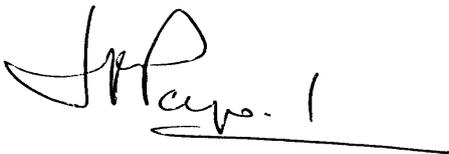
Régis DEVOLDERE
Président de l'UNAPEI



François RIGOUSTÉ
Président de la FNAT



Michel DESMET
Président de l'UNASEA



Jean-Pierre PERPOIL
Président de l'ANGT

Contact presse :

Christine TENDEL, Conseiller presse et communication du Médiateur de la République
06 74 22 75 62 - christine.tendel@mediateur-republique.fr